



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 31

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, M. JACKSON soulève une question de privilège alléguant que le député de Fort Rouge a nui à sa capacité de servir ses électeurs en faisant des commentaires désobligeants à son sujet puis propose qu'un comité soit saisi de la question.

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE intervient. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la prière et la reconnaissance des territoires, M. EWASKO soulève une question de privilège alléguant que les commentaires faits par le député de Fort Rouge dans les médias et à l'Assemblée ont entaché sa réputation en tant qu'enseignant et nui à sa capacité de servir ses électeurs puis propose que l'Assemblée exhorte le député de Fort Rouge à retirer ses remarques incendiaires et à présenter des excuses et qu'elle renvoie la question à un comité multipartite.

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE intervient. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la prière et la reconnaissance des territoires, M. KHAN soulève une question de privilège au sujet de la façon dont le ministre des Finances a répondu aux questions sur le projet de loi 3 et propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

L'Assemblée convient d'interrompre temporairement l'examen de la question de privilège soulevée par M. KHAN afin de procéder à celui des déclarations de député, étant entendu qu'elle reprendra immédiatement l'examen de la question de privilège à la fin des cinq déclarations.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE ainsi que MM. WOWCHUK, BLASHKO, NESBITT et WASYLIW font des déclarations de député.

---

Après la période réservée aux déclarations de député, l'Assemblée poursuit l'examen de la motion proposée par M. KHAN voulant que l'Assemblée renvoie la question à un comité multipartite.

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. Le président déclare la question de privilège irrecevable.

M. JOHNSON fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
CABLE  
CHEN  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
FONTAINE  
KOSTYSHYN  
LATHLIN  
LOISELLE  
MALOWAY

MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NAYLOR  
OXENHAM  
PANKRATZ  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SMITH  
WASYLIW  
WIEBE .....30

**CONTRE**

BALCAEN  
BEREZA  
BYRAM  
COOK  
EWASKO  
GOERTZEN  
GUENTER  
JACKSON  
JOHNSON

KHAN  
KING  
LAGASSÉ  
NARTH  
NESBITT  
PIWNIUK  
SCHULER  
STEFANSON  
WHARTON  
WOWCHUK.....19

---

Après la période réservée aux déclarations de député, M. BALCAEN soulève une question de privilège alléguant que le premier ministre a délibérément induit l'Assemblée en erreur au sujet de la réforme du cautionnement et propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE intervient. Le président déclare la question de privilège irrecevable.

M. JOHNSON fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
CABLE  
CHEN  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
FONTAINE  
KINEW  
KOSTYSHYN  
LATHLIN  
LOISELLE

MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NAYLOR  
OXENHAM  
PANKRATZ  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SMITH  
WASYLIW  
WIEBE.....31

**CONTRE**

BALCAEN  
BEREZA  
BYRAM  
EWASKO  
GUENTER  
JACKSON  
JOHNSON

KING  
LAGASSÉ  
NARTH  
NESBITT  
PIWNIUK  
SCHULER  
WHARTON  
WOWCHUK.....15

---

La séance est levée à 17 h 43 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey